

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2016/2693(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la Gambie		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Gambie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
12/05/2016	Résultat du vote au parlement		
12/05/2016	Débat en plénière		
12/05/2016	Décision du Parlement	T8-0219/2016	Résumé
12/05/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2016/2693(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0591/2016	10/05/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0593/2016	10/05/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0595/2016	10/05/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0598/2016	10/05/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0600/2016	10/05/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0602/2016	10/05/2016	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0591/2016	10/05/2016		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0219/2016	12/05/2016	EP	Résumé

Résolution sur la Gambie

Le Parlement européen a adopté par 539 voix pour, 27 voix contre et 43 abstentions, une résolution sur la Gambie.

Le texte adopté en Plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Les députés rappellent qu'une manifestation pacifique organisée le 14 avril 2016 à Serekunda, un quartier de la capitale Banjul, afin de réclamer une réforme électorale a donné lieu à des réactions violentes de la part des forces de sécurité gambiennes et à des arrestations arbitraires de manifestants, dont plusieurs membres du Parti démocratique unifié (UDP). A cette occasion, Solo Sandeng, chef de l'opposition et membre de l'UDP, est mort au cours de sa détention, peu de temps après son arrestation, dans des circonstances suspectes.

Dans ces circonstances, les députés demandent la libération immédiate de tous les manifestants arrêtés lors des manifestations des 14 et 16 avril 2016 et appellent le gouvernement de Gambie à assurer un procès équitable à tous les suspects détenus sur des allégations de participation à une tentative de changement anticonstitutionnel de gouvernement.

Les députés prient également les autorités gambiennes de mener rapidement et en toute indépendance une enquête sur ces événements, et sur le décès en détention du militant d'opposition Solo Sandeng. Il condamne également fermement les disparitions forcées, les détentions arbitraires ainsi que les attaques de personnes LGBT, qui sont perpétrés sous le régime du président Yahya Jammeh.

Lutter contre les traitements inhumains : le Parlement invite l'Union européenne et l'Union africaine à coopérer avec la Gambie pour mettre en place des garde-fous contre la torture, garantir un accès indépendant aux prisonniers et réformer tous les actes législatifs qui vont à l'encontre des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Il invite en outre la Gambie à ratifier la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. De manière générale également, le Parlement invite la CEDEAO et l'Union africaine à maintenir leur engagement en faveur de la lutte contre les violations des droits de l'homme commises actuellement par le régime gambien. Il rappelle que la sécurité et la stabilisation demeurent de grands défis en l'Afrique de l'Ouest. De même, le Parlement prie le gouvernement de Gambie de ratifier la Charte de l'Union africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance avant l'élection présidentielle prévue en décembre 2016.

Vers des élections démocratiques : le Parlement demande à la Gambie d'engager un véritable dialogue avec tous les partis politiques d'opposition sur les réformes législatives et politiques qui permettront de garantir la tenue d'une élection libre et équitable dans ce pays. La Gambie est en outre appelée à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir, en toutes circonstances, le respect intégral de la liberté d'expression et de la liberté de la presse.

Aide à la coopération : le Parlement est préoccupé par le fait que le programme indicatif national 2015-2016 pour la Gambie ne prévoit ni soutien ni financement en faveur de la société civile, de la gouvernance démocratique, de la promotion de l'état de droit ou de la protection des droits de l'homme. Il invite la Commission à veiller à ce que la gouvernance démocratique, l'état de droit et la protection des droits de l'homme constituent les secteurs prioritaires de tout futur accord de coopération au développement qui pourrait être envisagé entre l'Union et la Gambie. La délégation de l'Union en Gambie est également appelée à faire usage de tous les instruments dont elle dispose, notamment l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, pour suivre de près les conditions de détention en Gambie et pour accompagner et suivre les enquêtes sur la répression.

Enfin, le Parlement demande à l'UE et à ses États membres de mener une consultation publique au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou et d'envisager de geler toute aide non humanitaire au gouvernement de la Gambie.